

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de membres :

En exercice : 33

Présents : 23  
Représentés : 9

Qui ont pris part à la délibération : 32

Date de la convocation : 21/09/2022

Date d'affichage : 21/09/2022

de la commune de COGOLIN  
Séance du mardi 27 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept septembre à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la BASTIDE PISAN, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADE maire,

PRESENTS :

Christiane LARDAT - Gilbert UVERNET - Audrey TROIN - Patrick GARNIER - Geoffrey PECAUD - Sonia BRASSEUR - Francis LAPRADE - Erwan DE KERSAINTGILLY - Jacki KLINGER - René LE VIAVANT - Elisabeth CAILLAT - Jean-Paul MOREL - Franck THIRIEZ - Patricia PENCHENAT - Margaret LOVERA - Corinne VERNEUIL - Audrey MICHEL - Olivier COURCHET - Mireille ESCARRAT - Patrick HERMIER - Isabelle FARNET-RISSO - Bernadette BOUCQUEY -

POUVOIRS :

Liliane LOURADOUR à Franck THIRIEZ / Danielle CERTIER à Francis LAPRADE / Jean-Pascal GARNIER à Patrick GARNIER / Isabelle BRUSSAT à Sonia BRASSEUR / Florian VYERS à Gilbert UVERNET / Christelle DUVERNET à Audrey TROIN / Kathia PIETTE à Olivier COURCHET / Philippe CHILARD à Mireille ESCARRAT / Jean-François BERNIGUET à Marc Etienne LANSADE /

ABSENT :

Michaël RIGAUD

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Geoffrey PECAUD

L'adhésion de la commune au programme Petites villes de demain lui a ouvert l'éligibilité à la mise en place d'un « musée numérique » via le dispositif Micro-Folie initié en 2017 par La Villette.

Ce dispositif permet la mise à disposition d'un ensemble d'œuvres issues des Musées Nationaux par le biais de collection thématiques. En plus des œuvres, des interfaces interactives sont proposées telles que : l'étude d'une œuvre par la réalité augmentée ; des visites virtuelles de

N° 2022/09/27-13

## ADHESION AU RESEAU MICRO-FOLIE

musées, châteaux, monuments, œuvres architecturales ; des rencontres avec des artistes ; des conférences ; l'accès aux arts vivants, etc. Dans le cadre de sa politique culturelle et dans une volonté de proposer une alternative à l'enclavement géographique de notre territoire qui engendre une inégalité d'accès à la culture pour ses habitants comparés à ceux des métropoles, la commune s'est donc portée candidate à l'appel à projets Micro-Folies. Sa candidature a été acceptée et assortie d'une subvention de l'Etat pour l'acquisition du matériel nécessaire à la mise en œuvre d'un montant de 31.290,00 €.

L'ensemble des habitants et notamment les scolaires pourront bénéficier de cette offre interactive qui sera proposée sous forme de parcours culturels.

Pour les enfants du primaire, comme ceux des collèges ou du lycée, des parcours sur-mesure créés en adéquation avec leur programme et en concertation avec leurs professeurs seront proposés.

Pour tous les publics des parcours thématiques, des projections et autres animations culturelles seront également proposés afin de permettre une ouverture à l'Art sous toutes ses formes.

L'utilisation d'outils multimédia tels que la 3D ou la réalité augmentée permettront de favoriser l'intérêt et l'accès à la culture, notamment pour le public d'adolescents ou jeunes adultes.

Le musée numérique labelisé Micro-Folie sera accueilli au sein du Château et permettra de renforcer l'offre de ce lieu d'exposition, ateliers et conférence, de favoriser sa transformation en tiers lieu et espace intergénérationnel.

L'adhésion de la commune au réseau Micro-folie est nécessaire pour l'exploitation de ce dispositif et s'élève à 1.000 € annuel.

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal :

ACCEPTE l'adhésion au dispositif Micro-Folie,

ACCEPTE la contribution forfaitaire annuelle de 1.000 € TTC.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits A L'UNANIMITE.

Le secrétaire,

Geoffrey PECAUD



Le maire,

Marc Etienne LANSADE